



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Salon National du Bonsaï 2022

10^{ème} Anniversaire

Chers bonsaïstes,

Nous avons le plaisir de vous convier à la 10^{ème} édition du Salon National du Bonsaï. **L'exposition est réservée aux membres de clubs et d'indépendants amateurs et professionnels dont l'objectif est de proposer aux visiteurs du Salon National du Bonsaï de Maulévrier les meilleurs bonsaï français.**

Dans l'attente de recevoir vos candidatures
Le comité d'organisation du Salon National du Bonsaï

INFORMATIONS PRATIQUES

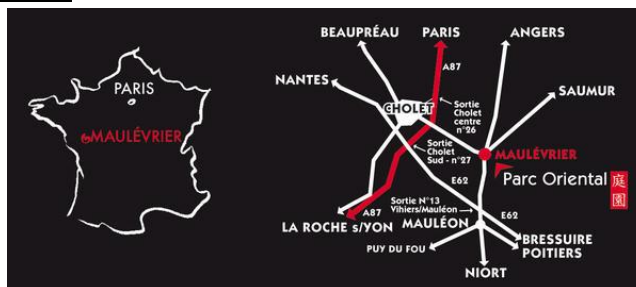
Dates de l'événement :
10 et 11 septembre 2022

Lieu : Parc Oriental de Maulévrier (49)

Horaires d'ouverture au public :
Samedi 10 septembre : 10h30 – 19h00
Dimanche 11 septembre : 10h30 – 19h00

Tarifs :
Entrée visiteurs exposition et Parc : 10 €
Gratuit pour les enfants de – de 12 ans

Accès :



Hébergement :

Une liste des hôtels ou autres hébergements situés à proximité du Parc Oriental de Maulévrier vous sera fournie sur simple demande.

INSCRIPTION EN LIGNE

<http://www.parc-oriental.com/activites/salon-national-du-bonsai/>

INSTALLATION DES LINEAIRES D'EXPOSITION

Horaires de montage :
Vendredi 9 septembre : de 15h à 20h (horaire impératif)
Samedi 10 septembre : de **7h30 à 10h30 (horaire impératif)**

Horaires de démontage :
Dimanche 11 septembre **à partir de 19h**

CONTACTS

Parc Oriental de Maulévrier :
02 41 55 50 14
animation@parc-oriental.com

Site internet : www.parc-oriental.com

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Art 1. Le Salon National du Bonsaï 2022, 10^{ème} Anniversaire, organisé par le Parc Oriental de Maulévrier est une exposition de bonsaï qui aura lieu **les samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022** au sein même du Parc Oriental de Maulévrier (49). Cet évènement consacré à l'univers du Bonsaï a pour but de promouvoir cet art en proposant aux amateurs et aux professionnels de toute la France d'exposer leurs meilleures œuvres.

Exceptionnellement pour l'édition 2022, **la présentation des arbres ou des compositions** (Présentations à plusieurs arbres, Compositions *Shohin* ou *Mame*, Présentation *Kusamono*) ne sera pas à titre individuel mais **par équipe** (membres de Clubs affiliés ou non, groupes d'amateurs, ...). Comme chaque année, des prix « Coup de Cœur » seront attribués par le comité d'organisation et exceptionnellement pour ce 10^{ème} anniversaire, **3 prix « Coup de Cœur du Jury »** seront attribués par l'ensemble du collectif **des invités d'honneur**.

1^{er} Prix « Coup de Cœur du Jury » : 1000 €

2^{ème} Prix « Coup de Cœur du Jury » : 500 €

3^{ème} Prix « Coup de Cœur du Jury » : 250 €

| |
|---|
| Remise de prix au sein de la salle des fêtes de Maulévrier Possibilité de participer à une promenade de nuit au sein du Parc Oriental |
|---|

Art 2. L'exposition du **Salon National du Bonsaï** propose **10 linéaires de présentation de groupes** : 7 linéaires de 5 espaces d'exposition et 3 linéaires de 4 espaces d'exposition pour exposer **Bonsaï** et **Kusamono**.

Pour chacun des linéaires d'exposition, **deux règles seront à respecter impérativement** :

- Pas plus de **2 essences identiques** sur l'ensemble du linéaire (Hors présentation *Mame* et *Shohin* ou présentation à deux arbres)
- Pas plus de **2 arbres ou compositions par exposant**.

Art 3. Les demandes d'admission, signées par les participants, devront être adressées au comité d'organisation **via l'inscription en ligne sur le site du Parc Oriental de Maulévrier** (<http://www.parc-oriental.com/activites/salon-national-du-bonsai/>). Les demandes devront parvenir obligatoirement avant la date limite indiquée sur la « Fiche d'inscription », soit **au plus tard le dimanche 19 juin 2022**. Il est impératif que lors de l'inscription de l'ensemble des membres du groupe ou du club, le **nom du collectif soit identifié à chaque inscription**.

Art 4. En signant la **fiche « Candidature exposant »**, les participants du groupe, de quelque nature qu'ils soient, déclarent adhérer aux clauses du présent règlement. Pour être prise en compte, les candidatures au Salon National du Bonsaï 2022 doivent être complétées. Tout dossier incomplet ou non signé ne sera pas traité. L'organisation vous en confirmera la réception.

Art 5. La participation au Salon National du Bonsaï 2022 est gratuite. **La sélection des Bonsaï ou des compositions** (Présentations à plusieurs arbres, Compositions *Shohin* ou *Mame*, Présentation *Kusamono*) se fera dans les jours suivants la date limite d'inscription par les membres organisateurs. Vous serez informés de votre sélection par courrier et/ou par E-mail. L'organisateur reste souverain dans le choix des Bonsaï ou compositions sélectionnés et peut refuser une participation sans justifier sa décision.

D'autre part, sur place, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'exposition d'un Bonsaï ou d'une présentation à plusieurs arbres ou présentations dans les cas suivants :

- les caractéristiques ne correspondent pas à celles mentionnées sur la fiche d'inscription, et /ou aux photos qui accompagnent la fiche d'inscription
- l'état sanitaire de l'arbre n'est pas acceptable dans le cadre d'une exposition.

Chaque espace d'exposition correspond à un linéaire de 1,80 m séparé par une bande rouge, les tables seront nappées et le fond sera de couleur gris-clair. Le linéaire de présentation du groupe ou du Club sera identifié avec le nom du groupe ou du Club transmis lors de l'inscription. Le nom des propriétaires des arbres ou des présentations ne sera affiché qu'après le vote du Jury composé des invités d'honneur.

La présentation des arbres ou composition aura autant d'importance que la qualité de l'arbre en lui-même. **Aucun arbre ou composition ne sera accepté sans tablette ou autre support de présentation.** Toute présentation avec des *Kakejiku*, des *Kakemono* ou tout autre élément nécessitant un accrochage sur les structures, devra être indiquée lors de l'inscription. **Nous n'accepterons pas les éléments à accrocher qui n'auront pas été indiqués lors de l'inscription.**

Les arbres et compositions exposés peuvent être de toute catégorie de taille, d'espèce, de style et d'origine (prélèvement, import, pépinière, semis, ...)

Art 6. Assurance et sécurité : Afin de garantir la sécurité des présentations pendant les heures d'exposition, une surveillance sera effectuée par les membres organisateurs. En dehors des horaires d'ouverture du Salon, une protection sera assurée par une société spécialisée. D'autre part, une assurance a été souscrite pour les présentations qui sont exposées.

Art 7. Il sera mis à disposition de chaque **participant 2 badges** lui permettant l'accès au Parc Oriental de Maulévrier. Ils ne pourront être ni vendus ni prêtés sous peine de retrait sans indemnités.

Art 8. Toute opération de prises de vue, statiques ou animées, destinées à une exploitation commerciale, est soumise à l'autorisation expresse de l'organisateur. De part leurs inscriptions au Salon National du Bonsaï, les participants, ainsi que leurs arbres ou leurs compositions (Présentations à plusieurs arbres, Compositions *Shohin* ou *Mame*, Présentation *Kusamono*), acceptent d'être pris en photo ou film, par l'organisateur ou toute autre organisation mandatée par lui.

Art 9. Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du participant.

Art 10. Dans le cas où, pour une raison quelconque, l'exposition ne pourrait pas avoir lieu, les demandes d'admission seront annulées purement et simplement sans que les participants ne puissent, exercer un recours à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, contre l'organisateur.

Le comité d'organisation du
Salon National du Bonsaï

Parc Oriental
DE MAULÉVRIER

